COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1936.

Président : M. J. Bayet.

Membres présents. — MM. H. Bernès, L. Binet, A. Bourgery, V. Buescu, F. Cauët, P. Collinet, J. Dumoulin, R. Durand, A. Ernout, L. Ferté, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, F. Fromentin, E. Garreau, A. Grenier, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, M. A. Hoepffner, Mlle Y. James, M. Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. S. Lambrino, M. Lavarenne, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, É. Michon, P. Noailles, R. Noiville, Mlle H. Pétré, M. A. Pinaud, Mlle A. Tachauer, MM. J. Toutain, N. J. Twombly, F. de Visscher, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller, Mme Zeppa de Nolva.

Invités. — M. E. Andriantsilaniarivo, M. et Mme Barbey de Budé, M. G. Robitaille.

Communications du Bureau.

En inaugurant ses fonctions de président, M. J. Bayet souhaite qu'il lui soit donné, au cours de l'année qui commence, de poursuivre, aux côtés de l'administrateur, la tradition établie par ses prédécesseurs d'un travail fécond dans une atmosphère de cordialité.

Il souhaite la bienvenue aux membres non parisiens présents à la séance : M. S. Lambrino, professeur à l'Université de Bucarest, que la Société est heureuse d'accueillir à chacun de ses séjours ; Me Barbey de Budé, président de la Société d'histoire et d'archéologie vaudoise, qui apporte à la Société le message de ses collègues suisses ; M. F. de Visscher, professeur à la Faculté de droit de Gand, et M. A. Hoepffner, professeur au lycée de Colmar, qui veulent bien apporter à cette séance leur collaboration.

M. Marouzeau exprime la satisfaction qu'il a éprouvée, en qualité d'administrateur, à inscrire à l'ordre du jour de cette séance trois communications de savants venus de province ou de l'étranger ; il faut voir dans cette participation de membres non résidants une marque de l'intérêt que suscitent en tous lieux les travaux de notre Société.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Hoepffner étudie *le procès et la mort du « magister militum » Théodose.*

Cette affaire pose à l'historien deux problèmes :

1° Pour quels motifs Théodose fut-il exécuté? Il semble avoir été victime d'une conjuration à laquelle prirent part différents personnages haut placés et, à des titres divers, intéressés à sa chute : le préfet des Gaules Maximin, le « magister peditum » Mérobaude, le comte d'Afrique Romanus et ses partisans.

2° Par quel empereur fut condamné Théodose? C'est non pas sous Valentinien Ier, mais au début du règne de Gratien que Maximin et Mérobaude ont pu arriver à leurs fins. Deux arguments pourraient être invoqués pour disculper Gratien : Valentinien Ier a la réputation d'un souverain cruel, Gratien celle d'un souverain clément ; d'autre part, il semble difficilement admissible que Gratien ait pris comme collègue le fils de sa victime. M. Hoepffner fait justice de ces deux objections à l'aide d'arguments tant historiques que psychologiques.

MM. J. Bayet, A. Grenier, P. Collinet donnent leur adhésion à l'argumentation de M. Hoepffner, qui apporte une clarté nouvelle dans cette période obscure et troublée.

II. — Me Barbey de Budé offre à la Société, au nom de la Société « Pro Urba », des reproductions photographiques de *la mosaïque de Boscéaz près Orbe, dite du cortège rustique*, que les participants de l'excursion faite en Suisse au mois de juin dernier ont pu admirer sur place, et sur laquelle les savants ont tant épilogué. Il soumet aux archéologues présents les éléments d'interprétation que peuvent fournir la vue directe du document et les vicissitudes de son histoire. En particulier, il rappelle l'explication proposée par MM. Schazmann et Clouzot d'un « départ pour la chasse ».

M. J. Toutain donne lecture d'une étude de M. Julien Gruaz, ancien conservateur du Cabinet numismatique de Lausanne, d'après laquelle la mosaïque serait un tableau de chasse, où l'on remarque spécialement le matériel nécessaire aux oiseleurs.

De nombreuses observations empruntées soit à des faits d'expérience, soit à des documents archéologiques apparentés, et présentées par MM. Michon, Lambrino, Mertz, Bayet, Grenier, Marouzeau, tendent à orienter vers l'hypothèse de plusieurs scènes groupées dans un cadre unique et pouvant être sans lien entre elles.

III. — M. F. de Visscher propose une interprétation juridique du terme *abalienatio.*

La définition qui ressort du texte de Cicéron, *Topiques*, V, 28, restreint le sens de ce terme à la seule aliénation des *res mancipi* par mancipation ou *in iure cessio*. A moins d'exclure les *res nec mancipi* du régime de la propriété, ce qui se heurterait à des difficultés insurmontables, il faut supposer que *abalienatio* correspond à une forme d'aliénation particulière aux *res mancipi*. Un usage terminologique constant, du IIe siècle avant notre ère au IIIe siècle après, apporte la confirmation de cette hypothèse. Quant à la nuance exprimée par le préfixe *ab* et qui ajoute à *alienare* une idée d'éloignement, de renonciation, elle s'explique le mieux par la condition juridique spéciale des *res mancipi* : choses soumises à la puissance familiale du *mancipium* ; selon la conception originaire du droit romain, leur aliénation ne se conçoit que sous la forme d'une renonciation, suivie de la constitution d'une puissance nouvelle. Ce sens technique de *abalienare* permet de rejeter, comme dénuée de tout fondement, l'hypothèse d'une interpolation de ce terme dans les textes classiques conservés au Digeste.

M. Collinet se déclare d'accord avec les conclusions de M. de Visscher et se félicite de l'heureuse collaboration que cette communication atteste une fois de plus entre les historiens du droit et les philologues.

M. Lévy-Bruhl se rallie également à l'explication de l'auteur et y trouve une confirmation de l'opinion qu'il a maintes fois défendue touchant l'absence de l'idée de transfert dans le droit primitif.

II.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1936.

Président : M. J. Bayet.

Membres présents. — MM. A. Bazouin, E. Benveniste, H. Bernès, A. Bourgery, V. Buescu, J. Carcopino, P. Chantraine, J. Chatelain, Mlle Chavanou, MM. J. Cousin, R. Curiel, R. Durand, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. L. Ferté, A. Fouilhé, Mlle A. Fretté, MM. A. Froidevaux, E. Garreau, M. Gautreau, Mlles A. Guillemin, Y. James, MM. P. de Labriolle, Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. M. Lavarenne, H. Lelièvre, V. Leneveu, M. Leroy, H. Lévy-Bruhl, Mlle A.-M. Malingrey, M. J. Marouzeau, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, P. Noailles, J. Noiville, R. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. G. de Plinval, Ch. Samaran, Mme N. Stchoupak, Mlles A. Tachauer, J. Wuilleumier, Mme C. Zeppa de Nolva.

Invités : Mlle S. Rousseau, Mlle J. Stcherbatcheff, Mlle L. Stanesco, Mlle A. Vigoureux, MM. G. Robitaille, F. Ters.